

**Document à remplir pour obtenir une carte de sortie 2023-2024**

- Tout enfant de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire non accompagné d'un adulte doit être en possession de sa carte de sortie.
- Cette carte est valable jusqu'au 01 septembre 2024 inclus.
- La première carte de sortie est offerte par l'école. En cas de perte, une nouvelle carte de sortie sera payante au prix de 2 euros.

***Cochez la case correspondante***

- L'élève peut sortir seul de l'école
- L'élève sort toujours accompagné par un élève du primaire ou du secondaire

Je soussigné ..... responsable légal de l'élève

Nom et Prénom de l'enfant ..... Classe .....

L'autorise à quitter le collège à :

- ◇ 11H40 Le lundi, mardi, jeudi, vendredi
- ◇ 12H25 Le mercredi
- ◇ 15H40 Le lundi, jeudi, vendredi
- ◇ 15h20 le mardi

**JOINDRE UNE PHOTO DE L'ENFANT (petit format), SVP**

Date et signature :